

**ARRÊTÉ**  
**relatif à la composition de la commission des personnels publics**  
**du comité unique de l'Établissement public**  
**de la Caisse des dépôts et consignations**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 518-2 à L. 518-11 et R. 518-1 à R. 518-12-1 ;

Vu le code du travail ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°96-452 du 28 mai 1996 modifiée portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-596 du 13 juillet 1998 modifié, relatif aux conditions de recrutement d'agents contractuels sous régime des conventions collectives par la Caisse des dépôts et consignations et aux instances de concertation propres à cet établissement, et notamment son article 12 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Éric LOMBARD en qualité de directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2009 portant transposition à l'Établissement public du statut des personnels ayant conservé le bénéfice des droits et garanties de la CANSSM ;

Vu les désignations des représentants du personnel par les organisations syndicales habilitées;

**ARRÊTE :**

**Article 1**

Les membres de la commission des personnels publics du comité unique de l'établissement public, représentants du personnel désignés par les organisations syndicales habilitées, sont les suivants :

**Membres titulaires**

Pour l'UNSA CDC :

- M. David BLE
- Mme Séverine POTIER

Pour la CFDT :

- M. Stéphane RABUEL
- Mme Christelle YVON-FAURY

Pour la CFE-CGC :

- M. Philippe GOUTAS
- Mme Laurence MOROSINI

Pour la CGT EP CDC :

- Mme Barbara CASTANDET DAKIR
- M. Marc DUJON DESHAIRES

Pour le SNUP CDC :

- M. Eric BOUBET
- M. Olivier VIDAL

#### **Membres suppléants :**

Pour l'UNSA CDC :

- Mme Joëlle KHOUTMAN
- M. Simon PRENVEILLE

Pour la CFDT :

- Mme Myriam BRENAC
- M. Germain GUIDET

Pour la CFE CGC :

- Mme Laëtitia DANDRAU
- Mme Saadia IMALOUAN

Pour la CGT EP CDC :

- M. Jean-Yves GILLON
- M. Boris VIGNEAULT

Pour le SNUP CDC :

néant

#### **Article 4**

Le présent arrêté est déposé à la direction des ressources humaines de la CDC chargée de son exécution.

Il fait l'objet d'une publication sur les sites internet et intranet de la CDC.

Fait à Paris

Le Directeur Général

Eric LOMBARD